

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

**En cas d'urgence, composer le
1-800-327-8633 (FAST MED)**

Date d'établissement de la FTSS (a/m/j) : 2011-12-31

Remplace la FTSS datée du (a/m/j) : 2009-12-31

FTSS préparée par :

Service de réglementation et évaluation biologique
Syngenta Canada inc.

**Pour de plus amples renseignements, composer le
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)**

SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Herbicide VENTURE® L

Numéro de formule : A12791N

Numéro d'homologation : 21209 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

Catégorie chimique : Herbicide de postlevée.

Matière active (%) : Fluazifop-p-butyl technique (12,9 %)

N° CAS : 79241-46-6

Appellation chimique : Butyl-(R)-2-[4-(5-trifluorméthyl-2-pyridyloxy)phenoxy]propionat.

Utilisation du produit : Herbicide de postlevée pour la suppression des graminées dans les cultures de plantes à feuilles larges. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

SECTION – 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA – PEL	ACGIH – TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA – carcinogène	SIMDUT†
Fluazifop-p-butyl technique (12,9 %)	Non établie	Non établie	0,5 mg/m ³ MPT***	Non	Non établie
1,2,4-triméthylbenzène (N° CAS 95-63-6) (≤ 1,1 %)	Non établie	25 ppm MPT	25 ppm MPT**	Non	Oui
Naphtalène (N° CAS 91-20-3) (≤ 5,8 %)	10 ppm MPT	10 ppm MPT (peau)	10 ppm MPT**	Groupe 2B; Voir « Toxicité », section 11.	Oui
Isobutanol (N° CAS 78-83-1)	100 ppm MPT	50 ppm MPT	50 ppm MPT**	Non	Non établie
Éther de polyéthylèneglycol octylphényle (N° CAS 9036-19-5)	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Oui
Solvant pétrolier	Non établie	Non établie	100 mg/m ³ (15 ppm) MPT*	Non	Non établie

* Recommandé par le fabricant.

** Recommandé par le NIOSH.

*** Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT).

† Substance inscrite sur la Liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aiguë

Irrite la peau et les voies respiratoires. Peut irriter les yeux. Une exposition à de fortes concentrations de vapeurs peut causer des maux de tête, des étourdissements, un engourdissement, des nausées ou un manque de coordination ou, encore, peut avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

Produits de décomposition dangereux

Les émanations d'une solution chauffée peuvent irriter les voies respiratoires. Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Propriétés physiques

Aspect : Liquide ambre à brun foncé.
Odeur : Hydrocarbures.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Liquide combustible. Peut libérer des vapeurs qui formeront des mélanges explosifs à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent circuler le long des surfaces, atteindre des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Effets potentiels sur la santé

Risque possible de dommage aux enfants à naître.

Voies d'exposition pertinentes : Peau, yeux, bouche, poumons.

SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

- CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.
- CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
- INHALATION :** Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 991 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
- INGESTION :** En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

NOTES AU MÉDECIN

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.
Contient un distillat de pétrole - le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

CONDITIONS MÉDICALES QUI SERONT AGGRAVÉES : Aucune connue.

SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : 45,6 °C (creuset fermé Setaflash).

Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air : Sans objet.

Température d'auto-inflammation : Sans objet.

Inflammabilité : Liquide combustible (classe II).

Produits de combustion dangereux : Peut libérer des vapeurs qui formeront des mélanges explosifs à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent circuler le long des surfaces, atteindre des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Conditions favorables à l'inflammabilité : En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent circuler le long des surfaces, atteindre des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Agent extincteur : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique, du halon ou un brouillard d'eau (éviter d'utiliser un jet d'eau). Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Aucune connue.

Explosivité sous l'effet d'une décharge statique : Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques. Utiliser des outils anti-étincelles et éviter les éclaboussures en remplissant les contenants.

SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Porter des vêtements de protection appropriés et un dispositif de protection oculaire pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate et porter de l'équipement et des vêtements de protection appropriés tels que décrits dans la section 8 et/ou sur l'étiquette du produit..

Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement : Avertissement – des vapeurs inflammables peuvent être présentes. Éliminer les sources d'inflammation et aérer la zone où le déversement a eu lieu. Utiliser de l'équipement de nettoyage anti-étincelles pour éviter l'inflammation des vapeurs. Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai, puis mettre dans un contenant approprié. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau absorbant et déposer dans un contenant d'élimination approprié. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposent naturellement. Cependant, si une grande quantité de produit est déversée sur le sol, enlever la couche de sol contaminée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques concernant la manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection, et bien se laver les mains avec de l'eau

savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de fumer, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maison. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre tout déversement non maîtrisé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.

Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

Classification du Code national de prévention des incendies : Classe II.

SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques : S'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : éviter d'inhaler la poussière, les vapeurs et les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou de fumer.

INGESTION : Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

INHALATION : D'ordinaire, le port d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R 95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut convenir dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition. La protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air sous pression s'il existe un risque quelconque de rejet non maîtrisé, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou en toute autre circonstance où la protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré peut être inadéquate.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide ambre à brun foncé.

Type de formulation : Concentré émulsifiable.

Odeur : Pétrole/dissolvant à base d'hydrocarbures.

pH : 5,16 @ 23 °C (émulsion @ 4 %).

Tension de vapeur et température de référence : $4,5 \times 10^{-7}$ mmHg @ 20 °C (fluazifop-p-butyl technique).

Densité de vapeur : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point de congélation : < -25 °C.

Densité : 0,97 g/mL @ 20 °C.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Coefficient de répartition eau/huile : logP fluazifop-p-butyl technique 4,5.

Seuil olfactif : Non disponible.

Viscosité : 6,9 cP/s.

Hydrosolubilité : 1,1 mg/L [fluazifop-p-butyl technique].

SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

Conditions à éviter : Instable dans des conditions fortement alcalines. Températures élevées, étincelles et flammes nues. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Incompatibilité avec d'autres substances : Puissants agents oxydants. Instable dans des conditions fortement alcalines.

Produits de décomposition dangereux : Les émanations d'une solution chauffée peuvent irriter les voies respiratoires. Les produits de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent inclure des hydrocarbures, des oxydes de carbone ainsi que des composés azotés et fluorés.

Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini):

Ingestion :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Voie orale (DL ₅₀ rat) :	2451 mg/kg de poids vif
Peau :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Voie cutanée (DL ₅₀ lapin) :	> 2076 mg/kg de poids vif
Inhalation :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Inhalation (CL ₅₀ rat) :	> 5,24 mg/L air - 4 heures
Contact avec les yeux :	<u>Minimalement irritant (lapin)</u>	
Contact avec la peau :	<u>Légèrement irritant (lapin)</u>	
Sensibilisation cutanée :	<u>Non sensibilisant (cobaye)</u>	

Effets sur la reproduction/le développement

Fluazifop-p-butyl technique

Effets embryo/foetotoxiques rapportés chez les rats. Aucun effet tératogène connu d'après les études réalisées chez des animaux.

Études sur la toxicité chronique/subchronique

Fluazifop-p-butyl technique

Des tests alimentaires à long terme chez le chien ont produit des effets aux doses élevées sur les globules rouges, la moelle osseuse, le foie et la rate. Aucune preuve de neurotoxicité n'a été relevée dans les études aiguës, subchroniques ou chroniques.

Potentiel carcinogène

Fluazifop-p-butyl technique

Aucun effet mutagène observé dans les essais. Aucun effet cancérigène connu d'après les études réalisées chez des animaux.

Autres données sur la toxicité

Chez l'homme, le fluazifop-p-butyl est rapidement métabolisé en fluazifop (le produit acide du métabolisme) et éliminé dans l'urine. Le fluazifop transformé ne s'accumule pas dans l'organisme. Il pénètre très lentement dans la peau humaine. Selon des études effectuées sur des animaux de laboratoire, de fortes doses de fluazifop-p-butyl

peuvent avoir des effets embryotoxiques. Il n'existe aucune preuve de potentiel mutagène. Nous estimons que, dans des conditions d'exposition professionnelle normales, les travailleurs ne devraient encourir aucun risque lié à ce produit.

Toxicité des autres composants

Les résultats des tests sur la toxicité aiguë du produit fini mentionnés à la section 11 ci-devant tiennent compte de tout risque aigu associé aux « autres composants » de la formulation.

1,2,4-triméthylbenzène ($\leq 1,1$ %)

L'inhalation de fortes concentrations de 1,2,4-triméthylbenzène peut provoquer une dépression du système nerveux central, une irritation des voies respiratoires, une asphyxie, un stress cardiaque et un coma. Les effets d'une exposition chronique à ce solvant peuvent inclure des troubles sanguins (anémie, leucopénie) ainsi que des dommages aux reins et au foie.

Isobutanol

Des concentrations élevées peuvent provoquer des étourdissements, une confusion et des signes d'intoxication. Peut irriter les yeux, la peau ou les membranes muqueuses.

Naphtalène ($\leq 5,8$ %)

Une exposition au naphtalène peut causer des cataractes, des dommages au foie, des troubles rénaux, un arrêt respiratoire, une hématurie, de l'anémie, des dommages aux globules rouges, une leucocytose ou un coma.

Cancérogénicité – statut :

NTP : Cancérogène prévu

CIRC : Groupe 2B, cancérogène possible pour l'homme

Solvant pétrolier

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut avoir des effets sur le système nerveux central (étourdissements, maux de tête) et causer une irritation des yeux ou des voies respiratoires.

Éther de polyéthylèneglycol octylphényle

Une exposition à l'éther de polyéthylèneglycol octylphényle peut irriter la peau et les voies respiratoires et endommager gravement les yeux; l'inhalation de cette substance peut endommager les poumons.

Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit : Aucune connue.

Organes cibles

Matière active

Fluazifop-p-butyl technique : Foie, peau, yeux, moelle osseuse, sang, système reproducteur.

Matières inertes

1,2,4-triméthylbenzène : SNC, foie, reins, sang, voies respiratoires, peau, yeux.

Isobutanol : SNC, peau, yeux.

Naphtalène : Yeux, foie, reins, voies respiratoires, sang, SNC.

Solvant pétrolier : Voies respiratoires, estomac, foie, thyroïde, vessie, SNC, peau.

Éther de polyéthylèneglycol

octylphényle : Yeux, peau.

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

VENTURE est un herbicide de postlevée que l'on pulvérise en solution aqueuse pour supprimer les graminées dans les cultures de plantes à feuilles larges. La matière active, le fluazifop-p-butyl technique, est pratiquement non toxique pour les insectes (abeilles), mais est légèrement toxique pour les oiseaux et est fortement toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques (puce d'eau).

Toxicité écologique aiguë

Fluazifop-p-butyl technique

Algues vertes CE ₅₀ , 72 h	0,51 ppm
Abeilles, CL ₅₀ /CE ₅₀ (contact)	> 200 µg/abeille
Invertébrés (puce d'eau), CL ₅₀ /CE ₅₀	1,0 ppm
Poissons (truite), CL ₅₀ /CE ₅₀ (96 h)	1,41 ppm
Poissons (crapet arlequin), CL ₅₀ /CE ₅₀ (96 h)	0,53 ppm

Oiseaux (alimentaire huit jours – colin de Virginie), CL ₅₀ /CE ₅₀	> 4659 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – canard colvert), CL ₅₀ /CE ₅₀	4321 ppm

Toxicité écologique chronique

Fluazifop-p-butyl technique	
Invertébrés (puce d'eau), CSEO 21 jours	250 ppb
Poissons (vairon à grosse tête), CSEO premiers stades de vie	77 ppb

Devenir dans l'environnement

Le fluazifop-p-butyl affiche un faible potentiel de bioaccumulation et n'est pas persistant dans le sol et dans l'eau. Les principaux modes de dissipation sont l'hydrolyse et la dégradation biologique. La demi-vie dans le sol ou dans l'eau est < 1 semaine. Le sous-produit principal, le fluazifop-p acide, n'est pas persistant. Le fluazifop-p-butyl et le fluazifop-p acide présentent une faible mobilité dans les sols et ne se pas lixivient vers le bas dans le sol. L'évaporation n'est pas importante. La photodégradation se produit dans l'eau, mais pas dans le sol.

L'herbicide VENTURE en vrac se mélange complètement avec l'eau (au bout de 24 h).

SECTION – 13 : ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'ils ne soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère de l'Environnement provincial pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES* –
ROUTE/VOIE FERRÉE
Non réglementé.

CLASSIFICATION DE L'IATA - AIR
Appellation d'expédition appropriée : Liquide inflammable, N.S.A. (contient un solvant pétrolier)
Classe ou division de risque : Classe 3
N° ONU : 1993
Groupe d'emballage : PG III

SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit : Exempté

Déclaration à l'effet que la FTSS a été élaborée en fonction des exigences du SIMDUT, sauf pour l'utilisation des 16 rubriques.

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 21209

SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente

information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta Canada inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta Canada inc. croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., Syngenta Canada inc. ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

VENTURE[®] est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.